

BIM

Bulletin d'Info

Vidéoprotection



Accès aux déchèteries :
du changement à partir
du 1^{er} octobre !



Le mot de Madame le Maire

Madame, Monsieur, Chers recyots,

Chacun a repris le chemin de la rentrée dans une « relative normalité », avec le respect des gestes barrières plus que jamais d'actualité.

Si le début du mandat s'est vu chahuté par la crise sanitaire, votre Conseil Municipal a pu engager de nombreux travaux que nous avons plaisir à vous présenter dans ce Bulletin d'Information Municipal.

Tirant les récents enseignements, nous avons travaillé à une communication plus digitale avec notamment des inscriptions en ligne pour le périscolaire et une page Facebook dédiée à Recy, qui sera prochainement mise en ligne ! Nous y reviendrons dans notre prochain BIM.

Parce que rentrée signifie reprise d'activités de loisirs, nos associations ont décidé de rouvrir la pratique des activités sportives et ludiques dans le respect du protocole sanitaire (lire par ailleurs). À cet effet, et pour limiter les points de contact, la majorité des salles a été équipée de détecteurs de présence, de robinets et distributeurs de gel sans contact.

En revanche il a été jugé prudent de ne pas organiser de manifestations festives ces prochains mois.

Enfin en l'absence de kermesse en juin, je souhaite au nom de l'équipe municipale et des nombreux parents d'élèves qui l'ont connue, remercier Sylviane MOUTON -ATSEM- pour son engagement auprès de nos chères têtes blondes pendant plus de 27 ans et lui souhaiter une longue et heureuse retraite !

Bonne rentrée !

Carole SAGUET SIMON
Maire de Recy

Prenez soin de vous et de vos proches, portez le masque !

Infos Mairie

La Mairie est ouverte
du lundi au vendredi de

13 h 30 à 18 h 00.

Permanence
de Madame
le Maire :

Le lundi
(sur rendez-vous)

Tél. : 03 26 68 36 45
(à partir de 11 heures)
Fax : 03 26 21 43 06

Site Internet :
www.recy.fr

Email :
mairie@recy.fr

École Primaire

Fernand VITRY

03 26 68 44 37

COVID19

La crise sanitaire que nous traversons nous oblige à adapter notre façon de vivre en respectant les gestes barrières, pour le bien de tous.

Si l'école et les activités associatives ont pu reprendre, c'est bien grâce à l'engagement de chacun de respecter ces gestes.

Le virus circule toujours, soyons prudents et restons vigilants.

Bons gestes, bons sens et patience feront disparaître le Coronavirus.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier celles et ceux qui se sont engagés, et participent au quotidien, à veiller sur les autres d'une manière ou d'une autre.

Merci également aux personnes qui ont spontanément proposé leur aide durant la période la plus difficile que nous avons traversée au début de l'épidémie.

Prenez soin de vous !

INFORMATION CORONAVIRUS
COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000 (appel gratuit)

Assistantes Maternelles

Valérie BEISSERT	9 bis Route de Louvois.....	03.26.65.86.39
Isabelle BELGRAND	21 rue des Étangs	03.26.22.45.23
Stéphanie DENNEVAL.....	11 rue des Tournelles	03.26.64.49.42
Dyane KASZA.....	17 rue des Étangs	06.75.26.98.61
Delphine MICHEL	24 rue des Étangs	09.80.63.76.83
Delphine WATIER	11 rue des Étangs	03.26.67.30.79
www.assistante.maternelle.marne.fr		si vous recherchez une assistante maternelle

Assistante Sociale



Une Assistante Sociale tient une permanence à la Mairie, le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14 h à 15 h.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter directement la Circonscription de la Solidarité Départementale, Châlons Rive

Gauche, 18 rue du 372^{ème} RALVF, à Châlons en Champagne.
Tél. : 03.26.65.18.82.

Stop la PUB

Afin d'éviter la publicité intempestive dans les boîtes aux lettres, des autocollants « **Pas de pub** » sont disponibles en Mairie.



Informations Diverses



N° utiles :

« Allo service public » : 39 39
Châlons Agglo : 03 26 26 17 60
Collecte Sélective : 0 800 875 615
Véolia eau : (eau et assainissement) ... 09 69 32 35 54
Mairie de Châlons : 03 26 69 38 00

Assistante Sociale : 03 26 65 18 82
Mairie de Recy : 03 26 68 36 45
Préfecture de la Marne : 03 26 26 10 10
SITAC Bus : 03 26 69 59 00

Adresses Internet utiles :

www.service-public.frpour toutes vos démarches administratives
www.marne.pref.gouv.frsite de la Préfecture de la Marne
www.chalons-agglo.fr site de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne
www.recy.fr site de Recy

Etat Civil

2020

Naissances



Antonin SOLNYle 6 avril
Livia NERI.....le 12 avril
Mâlo RODRIGUEZle 23 avril
Adam PÉRINle 24 mai



Negan LARTILLIERle 18 juin
Louise LANDRAIN le 31 août
Eva LANDRAIN le 31 août



Mariage

Florian PASTRES et Jehanne-Huguette MOREAU de LIZOREUX le 25 juillet

Décès

Maurice FLÉCHEUX le 5 avril
Jacqueline COCHÉ née PETIT le 26 avril
Michèle LEBEUF née AUBOINle 12 juin

Maurice FLÉCHEUX nous a quittés. Figure emblématique de notre village et porte-drapeau du comité du Souvenir français de Châlons, Maurice FLÉCHEUX nous a quittés à l'âge de 86 ans, le 5 avril dernier. Nous renouvelons ici nos sincères condoléances à la famille.



Madame Jacqueline COCHÉ née PETIT est décédée à l'âge de 94 ans, le 26 avril. Madame COCHÉ fût Conseillère Municipale de 1977 à 1983.

Madame Michèle LEBEUF née AUBOIN est décédée le 12 juin dernier à l'âge de 76 ans. « Mimi » fût pendant très longtemps une fidèle supportrice de l'Éveil de Recy Saint Martin Basket.

Des Mariés en Or

Monsieur et Madame Michel POLICE

Le 20 juillet 2019, Monsieur Michel VALTER a eu le plaisir de recevoir en Mairie Monsieur et Madame Michel POLICE, entourés de leur famille, afin de célébrer solennellement leurs Noces d'Or et leur adresser les félicitations de la Municipalité.



Monsieur et Madame Daniel HAUMONT

Le 29 août dernier, Monsieur et Madame Daniel HAUMONT ont célébré en Mairie leurs 50 années de mariage.

Nous leur renouvelons ici toutes nos félicitations.



Célébrez vos nocés d'Or... 50, 60, 70...

Vous souhaitez célébrer vos nocés d'Or, de Diamant, de Platine... ?

N'hésitez pas à contacter la Mairie qui se fera un plaisir de vous aider dans votre démarche.

Demande d'acte d'état civil

Service GRATUIT !

Toute demande d'acte d'état civil en ligne est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés qui font payer ce service. De plus, votre demande pourrait ne pas aboutir. Contactez la Mairie si besoin.

Recensement Militaire ou Recensement citoyen



Tout jeune Français, ayant atteint l'âge de **16 ans**, fille comme garçon, doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie.

Cette formalité est **obligatoire** pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Une pièce d'identité et le livret de famille sont nécessaires pour procéder au recensement. Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement militaire permet également l'inscription automatique du jeune sur la liste électorale à ses 18 ans.

Inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

L'inscription sur les listes électorales peut se faire sur Internet sur le site **www.service-public.fr** et reste une démarche gratuite. La Mairie se tient à votre disposition si nécessaire.

Prochaines élections : Départementales et Régionales en 2021.

Ce qui s'est passé...

Des guêpes dans la cheminée...

Des guêpes avaient élu domicile dans une des cheminées de la Mairie.

Les Sapeurs-Pompiers du SDIS de Châlons en Champagne, que nous remercions, sont intervenus pour les déloger...



Cimetière des Épinettes

Colonne du souvenir

En début d'année, une colonne du souvenir a été installée dans le cimetière des Épinettes. Ce monument est destiné à recevoir les plaques nominatives pour que les familles de défunts puissent se recueillir après la dispersion des cendres dans les puits du souvenir.



Nappe salon d'honneur

Le Club Féminin de l'Association Familles Rurales de Recy a confectionné une nappe pour la table du salon d'honneur qui est installée lors des cérémonies.



Nous profitons de ce bulletin pour renouveler nos remerciements aux couturières 😊.

Nous constatons la présence de bidons vides entre les sépultures.

Merci par avance de bien vouloir remettre les bidons servant à l'arrosage des fleurs/plantes à l'entrée des cimetières.



Ce qui se passe...

Véloroute V52

Les travaux d'aménagement de la portion de la véloroute V52 entre Recy et Condé sur Marne ont débuté il y a quelques semaines et devraient s'achever à l'automne.

Ce tronçon de 11,5 km permettra de relier Châlons à Dormans, pour une distance d'une soixantaine de kilomètres.

Cet aménagement se trouve sur l'itinéraire qui relie Paris à Strasbourg et à Prague. Cette liaison complètera la piste cyclable reliant Recy à Moncetz-Longevas.



De plus, une aire de repos est en cours d'aménagement. Située rue Montante, elle sera composée de table, bancs, poubelle et arceaux pour les vélos. Un parking est également prévu pour le stationnement de véhicules.

Porté par Châlons Agglo, cet investissement est subventionné par la Région Grand Est, le Département et l'État.

Verger partagé

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle sise rue Montante sur laquelle se trouvent des arbres fruitiers.

La clôture a récemment été déposée permettant ainsi à chacun de cueillir les fruits prêts à être consommés. Les plus gourmands d'entre nous pourront profiter des pommes, des poires et des... cerises prêtes à la cueillette au sein de ce verger partagé.

D'autres arbres viendront compléter ceux déjà en place. Si vous avez des idées d'arbres fruitiers qui pourraient prendre place, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail : mairie@recy.fr



Antenne relais Free Mobile

Free Mobile a obtenu l'accord préalable aux travaux d'implantation d'une antenne relais qui devraient commencer prochainement.

Si tout se déroule bien, sa mise en service devrait avoir lieu d'ici le premier trimestre 2021.



Fibre optique

La fibre est là !



Le déploiement de la fibre optique sur Recy continue et permet à une large majorité des logements d'y être éligible. Pour les habitations non-éligibles, il faut encore patienter, notamment pour les rues qui sont alimentées par les réseaux en aérien du fait de demandes d'autorisations supplémentaires.

Si tout se passe normalement, la commune devrait être intégralement couverte par la fibre optique d'ici fin 2020.

Si vous souhaitez être informés de l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique, vous pouvez vous inscrire sur le site : reseaux.orange.fr dans la partie 'Couverture réseaux'.

Unité de méthanisation

Les travaux de terrassement pour l'emplacement de la future unité de méthanisation, située entre la RN44 et l'usine de déshydratation, ont pu commencer courant de l'année. Ces travaux, conduits par Engie Bioz, devraient s'achever fin d'année 2021.

Vidéoprotection

Dans le cadre de la politique locale de **prévention de la délinquance et de la tranquillité publique**, le Conseil Municipal a approuvé l'installation d'un système de Vidéoprotection dans sa délibération du 27 avril 2020. Dans le cadre de cette démarche, le Conseil Municipal souhaite prévenir les atteintes aux biens et aux personnes et sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes.

Ce dispositif de caméra répond à la fois à une demande croissante des habitants mais également à une hausse significative des cambriolages et actes d'incivilités constatés ces dernières années. Ainsi, les points d'installation de ces caméras répondent à des besoins de sécurisation de biens publics et de lieux conseillés par l'expert vidéoprotection de la Police.



L'expérience montre que la vidéoprotection facilite la résolution des enquêtes, suite à des cambriolages notamment. **La présence de caméras peut aussi avoir un rôle dissuasif face aux actes de vandalisme et d'incivilités.** L'objectif de notre collectivité n'est pas de

positionner des caméras partout pour tout contrôler, mais de disposer d'un outil de prévention pour accentuer la réactivité des services, avec le **souci de garantir les libertés publiques et individuelles.** Le déploiement a commencé fin août. Le prestataire procède à l'installation des systèmes de transmission. **Au total, douze caméras seront installées, sur l'ensemble de la commune (dont deux sur le site des ateliers municipaux, une sur le site des apports volontaires...).**

Il y aura donc **des caméras aux entrées de la commune, au niveau des principaux carrefours et sur les points de passage et de rassemblement importants** : Place de la Mairie, pont, Salle des Sports Pierre ARNOULD.

Les caméras installées - dites **caméras de contexte** – filment un espace public de manière fixe (une rue, un pont, une portion de route). **Ces caméras permettront aussi** de visualiser les plaques d'immatriculation des véhicules entrant ou sortant de la commune, de jour comme de nuit.

Pour votre parfaite information, ces caméras filment exclusivement des espaces publics, et **jamais des façades d'immeubles ou des entrées d'habitations.**

Le visionnage des images se fait **uniquement dans le cadre d'une enquête de police suite à un fait précis.**

Après saisine du Procureur, seuls des agents habilités (policiers, etc.) peuvent visionner les enregistrements.

Les images enregistrées sont stockées 15 jours maximum. Au-delà, elles sont automatiquement détruites. Pendant ce délai de 15 jours, **les images peuvent être visionnées par des personnes dûment habilitées et ce uniquement sur commission rogatoire.**

Le protocole d'utilisation de la vidéoprotection mis en place par la commune est consultable en Mairie.

Ce qui va se passer...

Jardin d'expression

Inauguration d'une **NOUVELLE EXPOSITION** dans le jardin d'expression **SAMEDI 12 SEPTEMBRE** à 11 heures ouverte à tous. Le thème portera sur l'**Orchidée** dont les illustrations seront proposées par Monsieur BALTAZART.

Cette cérémonie se tiendra dans le respect des gestes barrières.

Effacement des réseaux

L'effacement des réseaux aériens électrique BT, téléphone et éclairage public de la commune va se poursuivre dans les prochains mois rue Chanteraine, rue Montante, ruelle Bridier, rue des Cotons, rue de la Marne et ruelle aux Cannes.

Les autres rues seront programmées les années suivantes.

À l'étude...

- Couverture du boulodrome aux abords de la Salle des Sports Pierre ARNOULD ;
- Agrandissement du cimetière des Épinettes ;
- Politique de fleurissement 2021.

Bien vivre chez soi...

...et avec ses voisins

Afin de profiter au mieux de son jardin et des espaces publics, quelques règles méritent d'être rappelées :

TONDEUSE et outillage sonore :

Utilisation encadrée par arrêté préfectoral



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazons à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- ☞ Les jours **OUVRABLES** de **8 h 30 à 12 h 00** et de **14 h 00 à 19 h 30**,
- ☞ Les **SAMEDIS** de **9 h 00 à 12 h 00** et de **14 h 30 à 19 h 00**,
- ☞ Les **DIMANCHES** et **JOURS FÉRIÉS** de **10 h 00 à 12 h 00**.



Feux de jardin



Entretenir son jardin génère des déchets. Entre la tonte de la pelouse, les tailles et les feuilles, un foyer en produit en moyenne 160 kilos. Pour s'en débarrasser, certaines personnes les brûlent dans leur jardin : un million de tonnes de déchets verts seraient ainsi brûlés chaque année.

Cette pratique largement répandue est pourtant INTERDITE depuis 2011. Trop peu de personnes savent que la combustion de ces déchets est très néfaste pour la santé et l'environnement : elle libère dans l'air des substances toxiques telles que des particules fines, des oxydes d'azote, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatils ou encore des dioxines. Et cette pollution est augmentée si les déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique, le bois traité, etc. (ce qui arrive malheureusement parfois). **Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.**

Mais alors, que faire de ses déchets verts ?

Brûler ses déchets verts est loin d'être la seule option qui s'offre à vous pour vous en débarrasser : il existe une multitude d'alternatives, beaucoup plus écologiques, et qui présentent même parfois des bénéfices pour votre jardin : **Les mettre dans le compost, les utiliser en paillage ou les apporter en déchèterie.**

Taille des haies

Nous rappelons que les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
Merci de bien vouloir faire le nécessaire le cas échéant.

Nos amis les bêtes

Les chiens

Il est rappelé que des sacs à déjections canines sont disponibles gratuitement en Mairie.

Agir pour que notre commune conserve son cadre de vie agréable et conviviale.

Nous faisons appel au civisme de chacun... mon compagnon s'oublie ? Eh bien, je ramasse...

MERCI AUX RECYOTS QUI LE FONT DÉJÀ !!!



Les chats

Le nombre croissant de chats errants dans notre commune, nous conduit à rappeler que stériliser votre compagnon contribue à maîtriser la reproduction et l'identification permet de le distinguer des chats errants.

À savoir : L'Article L. 212-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime rend obligatoire l'identification par tatouage des chiens et chats.

Il est demandé aux propriétaires de chien de bien vouloir rester vigilants sur les aboiements de leur animal, lorsqu'ils sont répétitifs et engendrent des nuisances sonores pour le voisinage le plus proche.

Ces aboiements, qualifiés de bruits de comportement ou de bruits domestiques, sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique, dans son article R.1334-31 :

- Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Merci de prendre toutes les dispositions pour garantir la quiétude de tous.

De nouveaux moyens de communication et d'information !

Vous connaissez bien le **BIM** (Bulletin d'Informations Municipales) que vous trouvez dans vos boîtes aux lettres 2 fois par an, généralement, en janvier et en juillet.

Le BIM de juillet 2020, qui a dû être réduit à cause des événements liés au COVID, était principalement consacré aux Élections Municipales.

À compter du présent numéro, le BIM paraîtra en janvier et en septembre, toujours distribué dans les boîtes aux lettres.

Outre le récent panneau d'affichage électronique à l'entrée du village, de nouveaux moyens d'informations vous seront bientôt proposés :



Une page Facebook est en cours de création ! Elle sera consultable dans les prochaines semaines.



Une Newsletter va prochainement faire son apparition et sera diffusée en mars, juin et novembre, afin de nous permettre de vous donner des nouvelles "fraîches" plus régulièrement. Cette Newsletter sera disponible en version numérique via la page Facebook, le site Internet, mais également par email (il suffira de communiquer votre adresse mail à la Mairie pour la recevoir directement). Et pour les "moins connectés", une version papier sera disponible en libre-service à la Mairie.

www.recy.fr

Enfin, notre site Internet, devenu obsolète, sera bientôt remplacé par une version, plus moderne.

Ce nouveau site devrait être disponible début 2021

Collecte Sélective

N°Vert 0 800 875 615

APPEL GRATUIT

Rappel des jours de collectes des déchets :

Déchets ménagers	Container gris	le mercredi
Emballages	Sacs jaunes	le mercredi
Déchets verts	Container vert	le lundi



Le Papier et Le Verre → Point d'Apport Volontaire (PAV) :

Des PAV se situent rue de Châlons (face à la boulangerie), Voie des Épinettes (devant le cimetière des Épinettes) et sur le parking de la Salle des sports Pierre ARNOULD.

!!! Ces PAV ne sont pas destinés à recevoir les ordures ménagères !!!

Les calendriers de collecte et tous les emplacements de PAV sont disponibles sur le site internet www.chalons-agglo.fr



L'ensemble des collectes sont maintenues les jours fériés, sauf : le **1^{er} mai**, le **25 décembre** et le **1^{er} janvier**.



En cas de bac détérioré, volé, ou pour vous équiper, appelez le numéro vert.

Toutes les infos : www.chalons-agglo.fr (Collecte sélective)

Déchèteries

Déchèterie de Châlons Agglo

Chemin des Grèves à Châlons – Tél. : 03 26 21 77 85

Horaires d'ouverture aux particuliers :

Lundi au Samedi : 9 h à 19 h

Dimanche : 9 h à 13 h

Déchèterie de JUVIGNY

Route des Grandes Loges aux horaires suivants : le mardi de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h et le samedi (particuliers uniquement) de 13h30 à 17h30.

Point d'Apport des Déchets Verts de Recy – Saint Martin sur le Pré

Le PADV, situé entre Recy et Saint Martin sur le Pré, est accessible sur rendez-vous les mois d'**avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre**, sur présentation au gardien du site de la **carte d'accès** à retirer en Mairie.

Accès déchèteries

Dès le 1^{er} octobre, les déchèteries de Châlons Agglo ne seront accessibles que par carte. Pensez à la demander !

2 millions d'euros ! C'est le budget consacré chaque année par Châlons Agglo pour le fonctionnement de ses huit déchèteries : Châlons-en-Champagne, Aulnay-sur-Marne, Baconnes, Bussy-Lettrée, Condé-sur-Marne, Juvigny, Livry-Louvercy et Mourmelon-Le-Grand. Avec plus de 20 000 tonnes de déchets par an déposés par les particuliers et les professionnels, les gardiens ne chôment pas et, grâce à la mobilisation de chacun, les déchets connaissent une nouvelle vie.

Afin d'améliorer la qualité du service et maîtriser les dépenses pour la gestion de ces sites, Châlons Agglo a décidé de se doter d'un système de contrôle d'accès par carte, à compter du 1er octobre 2020. **À partir de cette date, cela signifie que vous ne pourrez plus accéder aux déchèteries sans carte !**

Dès à présent, vous pouvez vous la procurer gratuitement en vous rendant sur ce lien <https://mesreservations.chalons-agglo.fr/decheteries>, sur simple demande auprès de la Direction de l'Environnement de Châlons Agglo au **N° Vert 0 800 875 615** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou en scannant ce QR Code :



**DEMANDEZ VOTRE CARTE
ELLE EST GRATUITE !**

AUCUN ACCÈS POSSIBLE SANS CARTE
- UNE CARTE UNIQUE PAR FOYER -



Plus d'infos



www.chalons-agglo.fr

Encombrants

Les déchets volumineux doivent être déposés dans l'une des déchèteries du territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne (Châlons ou Juvigny, par exemple). Pour les gros encombrants, il existe toujours un service de collecte, uniquement sur rendez-vous. Contactez le numéro vert.

Sont concernés :

- du mobilier d'ameublement : tables, chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, salons de jardins, parasols...
- du matériel sanitaire, de chauffage : radiateurs non électriques, lavabos, baignoires, bacs à douche, bidets...
- des objets divers : vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, divers articles de cuisine, articles de sport...

Pour toutes informations complémentaires : www.chalons-agglo.fr ou **N° Vert 0 800 875 615**

APPEL GRATUIT



Semaine Européenne du Développement Durable

Bien plus qu'une semaine !

Du 18 septembre au 8 octobre, Châlons Agglo va chercher à sensibiliser ses habitants aux enjeux du développement durable à travers un large choix de rendez-vous : visites guidées, conférences, expositions ... Pour mieux impliquer chacun dans l'amélioration et la préservation du cadre de vie et la transition écologique.

Chaque année, les acteurs du développement durable se donnent rendez-vous pour un temps fort citoyen au printemps. Reporté en raison de la crise sanitaire, l'événement change de saison, mais pas d'ambition. Châlons Agglo s'est attelée à fédérer les initiatives existantes dans les domaines aussi variés que l'énergie, la biodiversité, les déchets, l'eau, la santé... et dans lesquels elle s'investit au quotidien. Le tout va donner un agenda bien chargé à la rentrée, sur plus de deux semaines, de la découverte de la nouvelle exposition au Jardin d'Expression aux richesses du domaine de Coolus, en passant par des visites de la ferme solaire « HAWK » de Total Quadran, du Jard potager ou du centre de tri de la Poste, d'un atelier sur le cadastre solaire, ou bien encore une distribution gratuite de compost.

Car plus tôt la sensibilisation sera faite, plus forte sera notre action en faveur de la planète ! Retrouvez le programme complet sur www.chalons-agglo.fr

Contact : Direction de l'Environnement de Châlons Agglo - g.louis-riche@chalons-agglo.fr / 03.26.26.17.89.



Du 21 au 29 novembre

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



SEMAINE EUROPEENNE
DE LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est un temps fort de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essayer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

Programme complet à venir
dès le 15 novembre
sur www.chalons-agglo.fr



Contact : Direction de l'Environnement de Châlons Agglo - g.louis-riche@chalons-agglo.fr / 03.26.26.17.89.

Les missions du CLIC pour les plus de 60 ans 03 26 65 15 15



L'OFFICE DES SENIORS

Vous avez 60 ans ou plus, vous avez besoin d'être informé(e), ou d'être accompagné(e) dans vos démarches, le CLIC vous apportera à vous ou votre entourage une réponse adaptée et personnalisée.



03 26 65 15 15

Le **Centre Local d'Information et de Coordination** est un service de proximité pour l'information des seniors et des personnes âgées.

Le CLIC permet de faciliter les démarches : la personne âgée n'a qu'un numéro à composer, ou à se déplacer en un seul lieu pour accéder à toute l'information dont elle a besoin.

Le CLIC propose à la personne concernée et à son entourage : Écoute, information, orientation ; évaluation des besoins et établissement d'un plan d'aide personnalisé ; accompagnement dans les démarches administratives ; accompagnement dans le maintien à domicile par la sollicitation des services et la constitution des dossiers d'aides financières...

Les interventions du CLIC sont totalement gratuites, respectent le secret et la discrétion professionnels

Les domaines d'intervention du CLIC sont divers : Organisation du maintien à domicile - Auxiliaire de vie sociale, aide-ménagère - Chèque Emploi Service Universel - Professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, infirmières...) - Télé-assistance - Livraison de repas à domicile...

FACILITER L'AUTONOMIE POUR BIEN VIEILLIR

Le CLIC est financé par le Département de la Marne, par la Ville de Châlons-en-Champagne et par les communes de Châlons Agglo et de la communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Plan Communal de Sauvegarde et Réserve Communale de Sécurité Civile

Appel à bénévoles pour la Réserve Communale de Sécurité Civile de Recy.

Depuis Février 2010 notre commune, sous l'impulsion de Messieurs Michel VALTER et Gérard REGNAULD, s'est dotée d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) faisant état des risques majeurs pour notre commune en matière d'inondations ou autres causes naturelles ou technologiques.

La mise en œuvre du PCS impliquait le Conseil Municipal ainsi que les Sapeur-Pompier volontaires de la commune.

Or, depuis 2012 notre commune ne dispose plus de Sapeur-Pompier. Aussi, pour faire face aux conséquences de la survenue d'un risque majeur, en 2013, notre commune a créé une RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile).



Cette réserve, équipe constituée de citoyens, volontaires et bénévoles, réunissent des compétences diverses peut être mobilisé sur décision du Maire, en appui des pouvoirs publics en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières.

Cette équipe existe, Madame le Maire Carole SAGUET SIMON et l'équipe municipale la remercient pour son engagement.

Cependant, avec le temps et les choix de chacun, l'effectif de cette réserve diminue.

Si vous souhaitez intégrer la Réserve Communale de Sécurité Civile, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie ou de Monsieur Olivier KARAS (Responsable de la Gestion du Plan Communal de Sauvegarde) 3 bis rue de Chanteraine, 06.95.58.00.13, olivier.karas@free.fr.

Allo Mairie...

Une ampoule de l'éclairage public HS, un trou dans un trottoir ou sur la route, une fuite d'eau, une question...

N'hésitez pas à contacter la Mairie qui prendra les dispositions nécessaires à la réparation des dégâts éventuels et répondra à vos questions.



Rénovation énergétique

Qui contacter pour la rénovation énergétique de son logement ?



Besoin d'améliorer l'isolation de votre logement ? De diminuer votre facture de chauffage ? D'une chaudière plus performante ? Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement ! Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation. Toutes informations utiles vous seront apportées par **CoMAL SOLiHA 51**, Opérateur qui renseigne et accompagne les particuliers pour l'établissement de certaines aides financières.

CoMAL-SOLiHA 51
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CoMAL SOLiHA 51

☎ 03.26.64.91.81 ✉ marne@eie-grandest.fr 🖱 comalsoliha51.fr

Du côté de l'École Primaire Fernand VITRY

La crise sanitaire que nous traversons nous a contraints à équiper l'école de robinets sans contact, permettant ainsi de respecter scrupuleusement le protocole sanitaire. À cela, s'ajoute la pose de distributeurs de gel hydroalcoolique à chaque entrée de l'établissement. Le port du masque aux abords de l'école est obligatoire.

Effectifs 2020 – 2021

Les effectifs de l'école primaire sont les suivants :

- 2 tout-petits, 10 petits et 10 moyens pour Christine MARTIN, aidée de Marie-Antoinette CAPLAIN,
- 9 moyens et 12 Grands pour Dorothee THIEL, aidée de Marylise SIMON,
- 14 CP et 12 CE1 pour Marie-Laure DUBOIS,
- 21 CE2 pour Catherine STROBBE, Directrice,
- 10 CM1 et 9 CM2 pour Marie-France CANAMAS.

Soit un effectif de **109** enfants.



Cantine et garderie périscolaire

Modernisation et dématérialisation

Depuis la rentrée scolaire, les parents peuvent utiliser un portail internet dédié aux familles appelé « *Mon Espace Famille* » afin d'inscrire leur enfant à la cantine, et à la garderie, et procéder au règlement par Carte Bancaire des repas directement en ligne.

Pour bénéficier de ce service en ligne, contactez la Mairie dès maintenant afin d'obtenir la procédure à suivre ainsi que les codes d'accès.

Les inscriptions sur papier et dépôt du paiement en Mairie seront toujours possibles jusqu'aux vacances de Noël.

Remise des calculatrices au CM2



Le 29 juin dernier, Madame le Maire a remis à l'ensemble des élèves de CM2 de Madame Marie-France CANAMAS une calculatrice pour le collège accompagnée d'une clef USB aux couleurs de Recy.

Du côté du personnel communal

Arrivée en janvier 1993 **Madame Sylviane MOUTON** a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée après 27 années et six mois de bons et loyaux services auprès des plus jeunes enfants.

Madame le Maire a retracé en quelques chiffres la carrière de Madame MOUTON, avec notamment les quelque 500 enfants accueillis, 7 institutrices, 5 équipes municipales et a souligné sa grande disponibilité et son dévouement.

Michel VALTER lui a remis une composition florale en la remerciant pour toutes ces années de collaboration.

Sylviane MOUTON souhaite remercier chaleureusement les parents pour leurs petites attentions à l'occasion de son départ.

Le départ d'un agent est généralement marqué par l'arrivée d'un autre.

Par conséquent, les enfants ont pu faire la connaissance de **Madame Marie-Antoinette CAPLAIN** qui a rejoint l'équipe municipale une semaine avant la rentrée des classes, lui permettant de faciliter son intégration et de faire connaissance avec ses collègues ainsi que le corps enseignant.

Forte d'une riche expérience dans le domaine de l'enfance, nul doute que Madame CAPLAIN sera un élément important, autant comme appui de la maîtresse que pour accompagner les plus petits au quotidien.

Faisons sa connaissance :

Madame Marie-Antoinette CAPLAIN

Présentez-vous : J'ai 55 ans, j'ai toujours travaillé auprès des enfants et j'aime ça.

Quels sont vos traits de caractère ? Responsable, consciencieuse, patiente, sociable.

Quel est votre parcours professionnel ? Après le BAC, je me suis formée afin d'être animatrice socio-éducative et culturelle, ce que j'ai fait depuis (3/6 ans, 6/12 ans et 10/21 ans). J'ai également fait des remplacements auprès de personnes handicapées et dans des EHPAD.

Quelles sont vos attentes à la Mairie de Recy ? Mes attentes sont de pouvoir continuer à exercer le métier d'ATSEM, ce qui finalisera mon projet professionnel.

Un sport, une activité ? La marche, le vélo, le ski, pour ce qui est du côté sportif, et les expositions et les concerts, pour le côté culturel.

Vous aimez : J'aime « apprendre » aux enfants les « choses de la vie » (autonomie, socialisation, tolérance, respect...) par le biais d'activités ludiques.

Vous n'aimez pas : L'injustice, la méchanceté gratuite, les insultes.

Un mot pour conclure : Je suis satisfaite de travailler auprès des enfants de l'école et pour la Mairie de Recy.



Participation Citoyenne

Restons tous vigilants !



N'hésitez pas à signaler tout individu ou véhicule suspect le plus rapidement possible aux référents locaux de « Participation Citoyenne » qui sont : Messieurs **Olivier FLORES** (06.70.95.08.55) et **Jean-Bernard BASSUT** (06.14.29.76.33), titulaires, et **Jacky BOUCHER** (03.26.21.56.26) et **Marc CALLEJAS** (06.82.92.59.10), suppléants.

Si vous constatez des comportements qui vous paraissent suspects, n'appellez pas la Police mais un des référents. Ce système permet de ne pas encombrer les lignes téléphoniques des forces de l'ordre.

La Police ne sera contactée directement qu'à l'occasion d'un événement grave et sérieux qui nécessite une intervention immédiate.

Location de salles

La salle Orange :

Tarifs	24 heures	48 heures
Sans chauffage	95 €	180 €
Avec chauffage	125 €	235 €
Vaisselle	40 €	

La Salle des fêtes Maurice SIMON :

Tarifs	24 heures	48 heures
Sans chauffage	220 €	350 €
Avec chauffage	285 €	470 €
Vin d'honneur	120 €	

La location des salles est **uniquement réservée aux habitants et Associations de Recy**.

Pour une location le samedi, les salles seront mises à disposition tout le week-end et le tarif pour 48 h sera appliqué.

Seule la salle Orange peut être louée le dimanche uniquement.

Par conséquent, la salle sera mise à disposition le dimanche matin et sera facturée sur la base du tarif 24 heures.

La réservation d'une salle est enregistrée au plus tôt avant le jour de son utilisation : 12 mois pour les Associations de Recy et les habitants de

Recy pour un mariage ; 9 mois pour les habitants de la commune pour tout autre motif.

À noter que la remise des clefs de la Salle des Fêtes Maurice SIMON ne peut se faire, hors vacances scolaires, que le vendredi à partir de 15h30.

AGENDA*

Quand ?	Quoi ?	Qui ?	Où ?
Septembre			
Dimanche 20	Assemblée Générale	ERSM Basket	Salle des Fêtes de Saint Martin sur le Pré
Octobre			
Samedi 3	Repas des Aînés	Familles Rurales	Salle Maurice SIMON
Samedi 31	Halloween	CPE & Familles Rurales	Salle Maurice SIMON
Novembre			
Dimanche 15	Broc' enfant	CPE	Salle Maurice SIMON

*Sous réserve des conditions sanitaires - Certaines dates sont susceptibles de changer.

Les Associations

ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT/RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
FAMILLES RURALES	ALAIN DERVIN	alaindevrin@orange.fr	03 26 65 21 42
SERVICE D'AIDE À DOMICILE	JEANNE-MARIE BASSUT		03 26 65 33 06
CLUB FÉMININ	LYSIANE DERVIN		03 26 65 21 42
"	BRIGITTE PERARD		03 26 65 22 14
"	CHANTAL GRANDCOLAS		03 26 68 23 95
ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERG ^T	ANNIE MARCHAL		03 26 65 24 85
REPAS DES AÎNÉS	JEANNE-MARIE BASSUT		03 26 65 33 06
CARTES D'ADHÉRENTS/TRÉSORERIE	ANNIE MARCHAL		03 26 65 24 85
TAMALOU (CLUB DU 3 ^{ÈME} ÂGE)	EN COURS DE RENOUVELLEMENT		
CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES	ALICE JACQUOT	cpe.recy@gmail.com	03 26 26 93 15
SOCIÉTÉ DE CHASSE	HERVÉ ARNOULD	h-arnould@orange.fr	03 26 65 25 18
SOCIÉTÉ DE PÊCHE	FRANCK LALLEMENT	lallefranck@bbox.fr	03 26 68 07 83
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	JEAN JESSON	jean.jesson@wanadoo.fr	03 26 65 21 71
COMITÉ DES FÊTES - RECY VIT !	SYLVIANE JACQUET	d-jacquet@orange.fr	03 26 65 69 43
ERSM BASKET	VÉRONIQUE JESSON	ersmbasket.presidente@gmail.com	03 26 68 00 97
ÉVEIL DE RECY SAINT MARTIN – PRÉSIDENT : DOMINIQUE JACQUET – d-jacquet@orange.fr			
SECTION BADMINTON	JEAN-PASCAL JACQUOT	jean-pascal.jacquet@wanadoo.fr	03 26 65 09 17
SECTION TENNIS	OLIVIER KARAS	olivier.karas@free.fr	06 95 58 00 13
SECTION GYM ENFANT	SYLVIE AUGUSTE	augylvie@gmail.com	06 03 39 74 77
SECTION YOGA	ANIMATRICE : CORINNE		06 52 69 22 17
SECTION GYM VOLONTAIRE		eveilgvrecy@orange.fr	
SECTION BRIDGE	MARIE-NOËLLE PIAT	marienoelle.piat@free.fr	03 26 68 26 45
LE CHACAL CHESS CLUB	GILLES DHAYNAUT	gilles.dhaynaut0400@orange.fr	06 87 16 84 54
SECTION SUN DANCE	ABDOURAZAK GUEDI	abdourazak@hotmail.com	06 50 25 16 54
SOPHROLOGIE	BARBARA SAGUET	barbara.saguet.sophrologie@gmail.com	
SECTION PÉTANQUE	JACKY BOUCHER	jackyboucher984@neuf.fr	
SECTION BOXE THAÏLANDAISE	FRANÇOIS AUBERTELLE	aubertellefrancois@gmail.com	06.61.06.97.83
Le Football Club Saint Martin sur le Pré - La Veuve – Recy à Saint Martin sur le Pré - Tél./fax : 03.26.64.22.92.			
footballclub.stmartinsurlepre@orange.fr			

Paroles aux Associations

Zoom sur les gestes barrières pour la reprise des activités et utilisation des salles communales

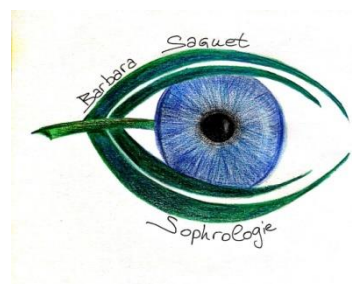
Pour les activités en salle : le port du masque est **obligatoire** pour tous et les spectateurs doivent rester masqués. Le masque peut être retiré uniquement lors de la pratique de l'activité sportive ; Il doit donc être porté dès la sortie du praticable.

La règle qui prévaut est la fermeture des vestiaires. Ils peuvent être occasionnellement ouverts sur demande express à la Mairie sous conditions (4m² par joueur et désinfection obligatoire entre deux groupes) et chacun doit se laver les mains (eau et savon ou gel) à chaque entrée dans les salles.

Les sens de circulation, lorsqu'ils sont matérialisés, doivent être respectés.

Pour les activités à l'extérieur : sur des infrastructures communales pratiqués en dehors de la sphère familiale : Respecter les distanciations physiques de 1m minimum. À défaut, port du masque obligatoire.

Sophrologie



Pour la 3^{ème} année consécutive, l'ERSM vous propose des séances de sophrologie animées par Barbara SAGUET.

La sophrologie favorise la détente corporelle et mentale, à l'aide de la respiration abdominale. Des exercices statiques et dynamiques sont proposés pendant la séance, ils peuvent être réalisés assis ou debout. L'objectif est de se mettre à l'écoute de son corps et des sensations que les mouvements peuvent faire naître. Chaque séance se termine par une relaxation allongée, en musique.

Le but est d'acquérir des techniques réutilisables pour gérer le stress, les troubles du sommeil, la concentration, ... pour affronter au mieux les imprévus du quotidien.

L'ERSM vous propose de pratiquer la sophrologie avec Barbara SAGUET le jeudi de 18h15 à 19h15, de novembre à avril (hors vacances scolaires). Le tarif est de 160€ pour 16 séances.

Une séance pour découvrir la sophrologie et vous inscrire vous est proposée le jeudi 5 novembre 2020 à 18h15.

Rendez-vous sur la Place de la Mairie. Les séances débuteront le jeudi 12 novembre 2020.

Pour mieux vivre votre quotidien, vous pouvez contacter : *Barbara Saguet, sophrologue diplômée*
06 95 56 31 56 - barbara.saguet.sophrologie@gmail.com

Éveil de Recy Saint Martin Basket

Notre équipe première a repris l'entraînement début août afin de se préparer au mieux pour le Championnat de Nationale 2 qui débutera le 12 septembre, avec un protocole et des conditions sanitaires appliqués à la lettre, en lien avec les exigences des différentes autorités. Nous remercions Élus et Personnel communal qui nous permettent une qualité d'accueil et une protection optimale de la Salle des Sports Pierre ARNOULD.

Nos licenciés, salariés, bénévoles et spectateurs forment une véritable communauté de passionnés et nous souhaitons nous retrouver collectivement autour de cet amour du jeu ! Avec autant d'acteurs, il y a autant de façons de jouer au basket mais une seule de l'aimer : pleinement !

Comptant parmi les 100 premiers clubs français, l'ERSM Basket est conscient de son importance, tant sportive que sociétale, mais doit s'adapter au contexte, se réinventer chaque jour, tout en portant encore plus haut ses valeurs d'esprit d'équipe, d'abnégation et de transmission qui ont été celles des Recyotes et des Recyots durant ces huit dernières décennies.



Le club a pour objectif de maintenir la confiance ainsi qu'une dynamique collective afin d'affronter les conséquences de cette crise sanitaire et d'en trouver les solutions. L'enjeu est important. Les partenaires privés et institutionnels seront au cœur de sa survie.

Aussi, l'ERSM Basket remercie l'engagement de la commune de Recy, celui de ses partenaires et mécènes recyots.

La saison 2020-2021 s'installe avec quelques changements :

Pour la NM2, un nouvel effectif local, jeune et motivé, dirigé par Pierre HOMATTER, notre directeur sportif. Pierre a l'immense plaisir de succéder à Grégoire PASTRÈS qui avait emmené nos Tangos en Nationale 1 il y a deux ans, permettant à Recy d'être davantage connu à travers la France entière.

Pour la face cachée de l'iceberg, ce sont onze autres équipes qui intégreront les championnats régionaux ou départementaux, auxquelles s'ajouteront les adhérents des sections Loisirs, Basket Sport Adapté et les jeunes pousses de l'Ecole Mini-Basket. Beaucoup d'activité en perspective 😊

Nous comptons sur vous pour venir apporter vos encouragements à notre équipe fanion qui recevra ces différents clubs aux dates suivantes : 19 septembre : Charleville - 3 octobre : WOSB - 17 octobre : Beaujolais Basket - 7 novembre : Gennevilliers - 14 novembre : Tremblay - 5 décembre : Lons-le-Saunier - 9 janvier : Joeuf-Homécourt - 16 janvier : Prissé Macon - 6 février : Maubeuge - 27 février : Massy - 13 mars : Metz - 10 avril : La Charité sur Loire - 1^{er} mai : Holtzheim.



Recy vit - Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes - Recy Vit annule tous les spectacles de fin d'année : 10 et 11 octobre : Salon des Arts et Terroir - 21 novembre : Soirée Beaujolais - 5 décembre : soirée théâtre pour le téléthon - 6 décembre : Père Noël des enfants.

Nous faisons un **appel aux Recyots** qui désirent s'investir dans notre association car les bénévoles qui sont en place commencent à avancer dans l'âge.

Nous vous disons tous à l'année prochaine sous des jours meilleurs.

Faites attention à vous.

Pour les personnes intéressées : contacter Sylviane JACQUET 0662750393.

Sundance
Portes
ouvertes

Dances Latines

Salsa New York Style
(mambo on 2)
Avec Olivier Saint Val

19h30-20h30

Mardi 15 septembre 2020

Venez découvrir les activités de la nouvelle saison

Salle Pierre Arnould
Rue Marcel Jesson 51250 RECY

Association SUNDANCE
06.50.25.16.54 / 06.77.96.26.09
Sun dance@live.fr

Semba
Avec Ekoé Jeannot

20h40-21h40